**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 50 (1962)

Heft: 25

Rubrik: Chez nous et à l'étranger

Autor: [s.n.]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Problèmes actuels de l'agriculture

Qui ne dépend de la production agricole ? Nulle d'entre nous ; aussi faut-il être recon-naissant à l'Alliance de sociétés féminines suisses d'avoir mis ce sujet au programme de sa séance d'information, le 27 novembre, à

L'informateur n'était rien moins que le directeur de l'Union suisse des pays R. Juri, ingénieur agronome, un guide compétent s'il en fut. Il est non seulement compétent mais à la fois éloquent, bref et précis.

### Situation de notre agriculture

En quelques chiffres, il nous apprit que, mise à part la surface consacrée obligatoirement aux forêts, mise à part la surface de nos pâturages de montagnes, la surface arable de notre pays n'en occupe que le quart; de plus, elle diminue tous les jours, envahie par des usines et des maisons d'habitation. Néan-poirs cette surface tron exigné est très bien usines et des maisons d'habitation. Néan-moins, cette surface trop exiguë est très bien cultivée, aménagée, équipée de machines per-fectionnées, travaillée par des hommes par-faitement aptes à leur tâches; si sa produc-tion est égale à celle de nos pays voisins à l'hectare, cette production revient malheu-reusement trop cher pour deux raisons: le terrain très coûteux et la main-d'œuvre agri-

cole aussi.

On voit donc que si notre pays adhérait au Marché commun sans obtenir des conditions spéciales, nous risquerions de nous trouver dans une situation désavantageuse.

### Discussion avec nos paysannes

Discussion avec nos paysannes

Toutefois, ce n'est pas sur le plan de l'Europe que s'est déroulée la discussion très animée qui s'est ouverte à la fin de la séance.

C'est bel et bien sur le prix en Suisse des produits agricoles. Il y avait à Olten une belle assistance de femmes qui s'inquiètent des problèmes économiques et de très nombreuses paysannes venues de tous les cantons. Les paysannes l'ont dit avec feu : nous travaillons dur. la loi sur l'agriculture nous a promis d'asdur, la loi sur l'agriculture nous a promis d'as-surer à l'agriculteur un revenu comparable à scelui des autres activités professionnelles, nous voulons que les prix de nos produits nous rémunèrent autant que les autres et nous ne voulons pas accepter des subventions qui ne sont qu'une forme d'aumône.

On nous permettra d'observer ici que si nos aliments de base, le lait, le blé, les pommes

de terre se vendaient au tarif d'un travail industriel, l'index du coût de la vie monterait vertigineusement ; il faudrait augmenter les vertigineusement; il faudrait augmenter les salaires de l'industrie, l'inflation se développerait et nous nous retrouverions devant les mêmes difficultés que maintenant. Le revenu du travail agricole n'est pas le seul qui soit inférieur aux prestations, il y a encore celui de la ménagère et de la mère de famille. Qui le sait mieux que nous ? Mais le remède serait princ que le seal. pire que le mal.

## Il v a, il est vrai, des compensations d'ordre

Une paysanne, Mme Wüthrich-Wyss, d'Hessigkofen, a parlé avec une conviction émouvante de la beauté de sa tâche, des possibilités qu'elle offre pour l'éducation des enfants, l'épanouissement de la famille, de la joie que l'on éprouve à suivre le rythme de la nature, de la satisfaction de bien ordonner le travail effic de aréavent des leiders.

Une jeune fille, Melle Esther Bürgi, a conté, avec un humour charmant, ses expéconte, avec un numour charmant, ses experiences pendant ses semaines de service à la campagne, dans une haute vallée italienne des Grisons, La langue, la nourriture, l'installation, tout était différent de sa vie habituelle. Cependant, elle a mis son point d'honneur à « tenir » et à continuer de fournir l'aide qu'on but demondait et qui était indigenselle dons hui demandait et qui était indispensable dans cette famille de haut-montagnards. Elle a eu la joie de savoir s'adapter ; c'est une victoire qui compte et elle ne regrette pas ses va-

tels témoignages formaient le bilan po

De tels telnolgiages formatent te bilan po-sitif de cette journée d'information, présidée par Mme Rittmeyer-Iselin.

Cependant, il faudra bien trouver des so-lutions aux problèmes, améliorer la situation, stopper la fuite des jeunes vers les emplois urbains, avec les samedis et dimanches en-tièrement libres. On sait que huit milliards et deni de dettes prèsent sur les compannes les demi de dettes pésent sur les campagnes; les subsides ne devraient-ils pas intervenir au moment où les dettes se contractent, au moment des partages, des successions, des achats de matériel ? En un mot, ne faudraitil pas viser à diminuer les frais des agriculteurs ? Enfin, au lieu de subsides humiliants, per pourrait on obtenir une sorte de néréque ne pourrait-on obtenir une sorte de péréqua-tion par le système des caisses de compensa-tion généralisé ?

### Notre nouveau conseiller fédéral: un ami!

M. Roger Bonvin, élu le 27 septembre au

M. Roger Bonvin, élu le 27 septembre au gouvernement fédéral, est un partisan du suf-frage féminin. Il fit partie du comité fédéral d'action pour le suffrage féminin avant la votation du 1er février 1959.

Si l'on se place à ce seul point de vue, nous aurions eu de la peine à nous décider, nous autres femmes, si nous avions fait partie du collège électoral, car les trois autres candidats, MM. Tenchio, Maspoli et Torche ont été, eux aussi, membres du comité fédéral d'action en faveur du suffrage féminin. C'est donc à faveur du suffrage féminin. C'est donc à double titre que nous pouvons féliciter M. Bonvin de son élection.

### **Alliance** de sociétés féminines suisses

Comité du 8 novembre

Après un vibrant hommage de Mme Ritt-meyer à la mémoire de la doctoresse Renée Girod, le comité prend connaissance, avec re-gret, du départ de Mlle Frauenfeld, du secré-

Mme Binder donne connaissance de la si-tuation financière de l'Alliance et informe le comité de ses tractations au sujet de l'assurance accident pour le personnel du secré-

rance accident pour le personnel du secré-tariat.

Expo 64 — Mlle Rickli, qui a été appelée à présider un petit groupe de travail chargé d'examiner la participation féminine à l'Expo 64, vient faire rapport. Il y a lieu de consta-ter que dans la plupart des commissions des places ont été réservées à des représentantes d'associations féminines culturelles, écono-miques ou sociales. L'Alliance étudie encore la possibilité d'une participation féminine plus possibilité d'une participation féminine plus

possibilité d'une participation féminine plus concrète.

Des rapports sont faits et étudiés sur différentes commissions : « Travail égal - Salaire égal » — « Habitation » — Economique ».

Mile Nägeli, de la commission juridique, informe le comité et met en discussion un projet de révision de quelques points des statuts.

Puis la comité se propogna que le thème

Puis le comité se prononce sur le thème de l'assemblée générale de 1963. G. G.

A propos des mères célibataires

### L'Alliance répond au professeur Kumme

Dans sa réponse au professeur Max Kummer, qui dans un article de la « Revue de l'Association des juristes bernois », accusait les Associations féminines de ne pas s'occuper suffisamment du sort des mère célibataires. l'Alliance de Sociétés féminines suisses a fait état des trois requêtes qu'elle a adressées à ce sujet au Département de Justice et police :

La première en 1951, concernant la révision des articles 314 (paragraphe 2) et 315 du Code civil suisse (preuves réduisant à néant la présomption de paternité):

articles 314 (paragrapne 4) et al. 1 présompt de paternité);
La deuxième en 1954, concernant la révision mêmes articles ainsi que les dispositions relatir à la compétence des autorités judiciaires et tu laires, la manière de procéder dans un procès paternité, la révision des articles 317, chiffre 2, (paragraphe 2), 324 (paragraphe 3) et la question la mentaire;

(paragraphe 2), 324 (paragraphe 3) et la question de la pension alimentaire;
Enfin, en 1958, une requête très complète portant particulièrement sur les articles 314 et 315 du Code civil et, dans laquelle ensuite, les Associations féminines formulaient leurs désirs concernant une révision du Code civil dans tout le domaine en question (art. 303 à 327).

Un cycle de cinq conférences est organisé par les Sociétés féminines sur ce sujet « Pour la formation civique de la femme (salle Farel, 20 h. 15). Seront traités les sujets sujvants :

La commune et l'Etat, par M. Paul Schafroth, aire de la ville de Bienne, 16 janvier.

2. Ma carrière de conseillère communale, par Mme Groux-Meylan, de Grandson, 23 janvier.

3. Nos autorités communales et les femmes, par M. Marcel Wermeille, conseiller de la Ville de Bienne, 30 janvier.

30 janvier.

4. La femme suisse et le Code civil, par Me J. Comment, avocat, 7 février.

5. L'Histoire des différents partis politiques suisses par M. Jean-Roland Graf, conseiller municipal à Bienne, 15 février.

### Achetez suisse

Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à

### ART RUSTIQUE SUISSE

H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lauss



Place de la Fusterie 4

Tél. 24 42 10

Genève Membre de la FREC

Pour vos tricots, toujours les

# LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

## FRAISSE & C10

TEINTURIERS

Magasins : Terreaux-du-Temple 20 Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 85 Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 89 Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine : Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58 TEINTURE ET NETTOYAGE



LA MAISON RENOMMÉE POUR SON GRAND CHOIX DE TRICOTS ET LAINES

A TRICOTER

CONFECTION JERSEY ALPINIT - HANRO

# **Ecole d'études sociales**

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

Formation d'assistantes et d'assistants sociaux

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES

Ouverte aux jeunes filles et aux jeunes

**ÉCOLE DE LABORANTINES** 

ÉCOLE D'AUXILIAIRES DE MÉDECIN COURS POUR ANIMATEURS DE JEUNESSE

Programmes et renseignements : Malagnou 3 - Téléphone (022) 36 80 90

## CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combi-naison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL - TÉL. (038) 5 73 44

# DANS LE MONDE

### ONU

Le 7 novembre 1962, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une convention internatio-nale sur le mariage, fixant les principes de base pour cette institution, en particulier l'âge minimum et le consentement mutuel des deux époux. Cette convention a été signée le 10 décembre.

Elles ont le droit de vote

En date du 9 octobre dernier, on a publié, en
Iran, une loi accordant le droit de vote actif et passif aux femmes. Dès maintenant, tous les Iraniens
« sains d'esprit » hommes ou femmes, qui ont 20 ans
révolus, peuvent aller voter.
Cela n'a pas été tout seul! C'est ainsi que les
femmes ont organisé, en automne 1980, un cortège
— avec des banderoles portant leurs revendications
— qui s'est rendu devant le bâtiment du Sénat. De
nombreuses organisations féminines ont pris part à
cette démonstration, les femmes médecins, le corps
enseignant féminin, les femmes groupées dans les
coopératives de consommation, etc.

S. F.

Pour la première fois, le 8 novembre, la Sorbonne a décerné le titre de docteur honoris causa à une femme, Mile Ellen Gleditsch, professeur honoraire à l'Université d'Oslo, qui fut l'élève et la collabora-trice de Marie Curie.

Dans une séance tenue à Berlin, le Conseil de l'Eglise évangélique unie vient d'admettre les fem-mes au pastorat.

A Honolulu, une femme noire, Miss Helen Hale, nièce de Ralph Bunche, vient d'être élue au poste de présidente du Parti démocrate des îles Hawaii. C'est la première fois qu'une femme de couleur accède à une charge aussi importante à la tête d'un parti.

Pour la première fois, douze fille yéménistes suivi des cours de soins aux malades sous la dir tion d'une infirmière de l'OMS et obtenu leur

plòme.

Il faut vaincre d'incroyables préjugés dans ce pays où l'on considère encore comme choquant qu'une femme exerce une profession.

Le Canada vient d'ouvrir un consulat à Genève ; le vice-consul de carrière en est MIle Lise Gauthier. Israël

Les associations féminines israéliennes ont imp Les associations féminines israéliennes ont ima-giné deux solutions pour parer au manque aigu de personnel enseignant : d'une part, elles ont organi-sé pour les enfants des familles récemment immi-grées et nécessiteuses des cours d'après-midi où ils reçoivent un enseignement supplémentaire et de l'aide pour leurs devoirs d'école ; d'autre part, de nombreux enfants reçcivent une instruction privé à la maison dans diverses branches, en particulier dans la lanque hébraïque.

dans la langue hébraïque.
Des centaines de femmes se sont mises à disposition pour donner ces leçons, parmi lesquelles beaucoup d'institutrices retraitées et, fait remarquable,
toutes bénévolement.

### Fédération abolitioniste internationale

Internationale

Le 22e Congrès international se tiendra à Athènes, du 9-12 septembre 1963.

Indépendamment des rapports, des communications sur les sujets à l'ordre du jour peuvent être présentées par tout congressiste (durée maximale de chaque communication : 10 minutes).

Selon la tradition constante de la FAL, ses congrès sont ouverts à tous, même à ceux qui n'acceptent pas les principes de cette organisation internationale. Cette formule permet une libre confrontation des faits et des opinions en vue d'aboutir à des conclusions objectives.

Les rapports sont présentés en anglais ou en français, par leurs auteurs. Ils sont distribués en anglais et en français aux congressistes.

Les congressistes qui ont l'intention de présenter une communication doivent en aviser le secrétariat de la FAL, avant le ter mai 1963. Les textes euxmêmes doivent parvenir au secrétariat de la FAL le ter juin 1963 au plus tard. Dans la mesure du possible les communications sont distribuées dans les deux langues du congrès.

Les congressistes doivent organiser eux-mêmes leur voyage, leur logement et leur subsistance à Athènes. Le droit d'inscription au congrès est de 30 fr., chèque postai l. 7592, Genève. Date limite d'inscription: 1er juillet 1963, à la Fédération abolitionniste internationale, 1, rue de Varembé, Genève.